

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 27 novembre 2012 à 19 h 15, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Luc Gaudreault	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Line Lecours
Monsieur Yvon Geoffroy	Madame Patricia Pépin
Monsieur Alain Gervais	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Johanne Harvey	Madame Diane Samson
Monsieur Jean-Pierre Hogue	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel
Monsieur Serge Lafontaine	

Ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Yvon Geoffroy participe à distance par vidéoconférence.

Participe à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public à cette séance est constatée.

La rencontre débute par l'assermentation des commissaires représentants du comité de parents.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 64 1112

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1112-01 soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement

Approbation du
procès-verbal

RÉSOLUTION 65 1112

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 octobre 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture du procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 1112-02, soit approuvé tel que présenté.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Aucune représentation n'est également faite relativement à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

Consécutivement et en conformité avec l'ordre du jour, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets présentés par la direction générale.

Addenda –
Protocole
d'entente – Comité
de tourisme sportif
et de loisir de
Shawinigan

RÉSOLUTION 66 1112

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 3 0811, que la conclusion d'un protocole d'entente 2011-2014 relatif au *Comité de tourisme sportif et de loisir de Shawinigan* a été autorisée;

CONSIDÉRANT, à la suite de la création de l'Office de Tourisme, Foires et Congrès de Shawinigan, qu'il y a lieu de procéder, par addenda, à la modification de ce protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'un addenda au protocole d'entente 2011-2014 relatif au *Comité de tourisme sportif et de loisir de Shawinigan*;

QUE, par suite, madame la présidente, Danielle Bolduc, et monsieur le directeur général, Denis Lemaire, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, cet addenda.

Adopté unanimement

Abolition d'un
poste de personnel
cadre

RÉSOLUTION 67 1112

CONSIDÉRANT, en référence à la nomination de madame Renée Tremblay au poste de directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes), qu'un poste de direction adjointe aux Services éducatifs (jeunes) sera vacant à compter du 7 janvier 2013;

CONSIDÉRANT, après analyse, et notamment eu égard aux obligations afférentes au projet de loi 100, que la direction générale recommande l'abolition de ce poste;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été faites;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit aboli, au 7 janvier 2013, le poste de direction adjointe aux Services éducatifs (jeunes) laissé vacant par la nomination de madame Renée Tremblay à titre de directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes).

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 19 h 20, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Huis clos

RÉSOLUTION 68 1112

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 19 h 30, il est procédé à la réouverture au public de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 69 1112

Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte au public.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 70 1112

CONSIDÉRANT, en référence à la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire de l'Énergie et la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ont leur propre autonomie et juridiction quant aux services éducatifs offerts aux adultes et à la communauté;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 91 1109, que la Commission scolaire de l'Énergie a conclu avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy un protocole de collaboration sur les services régionalisés en formation professionnelle et formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT la vision différente de chaque organisme quant aux modalités de gestion afférentes aux services régionalisés;

CONSIDÉRANT les représentations faites au conseil d'administration des services régionalisés en formation professionnelle et formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT, après analyse, que la Commission scolaire de l'Énergie considère qu'il s'avère préférable, dans le cadre de sa gestion, de conserver son autonomie quant aux services éducatifs offerts aux adultes et à la communauté;

CONSIDÉRANT que le protocole de collaboration prévoit la possibilité pour une des parties d'y mettre fin consécutivement à un avis de dénonciation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit transmis à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy un avis de dénonciation du protocole de collaboration sur les services régionalisés en formation professionnelle et formation générale des adultes afin qu'il y soit mis fin au 30 juin 2013;

QU'il demeure entendu que la Commission scolaire de l'Énergie demeure ouverte à la conclusion de toute entente spécifique dans le cadre des modalités de gestion des services éducatifs offerts aux adultes et à la communauté;

QU'il demeure finalement entendu que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite maintenir une vision de développement de la main-d'œuvre régionale tout en favorisant une structure facile d'accès aux entreprises de la région de la Mauricie.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, madame Danielle Bolduc réfère d'abord à de la correspondance reçue de la première ministre du Québec, madame Pauline Marois, et de madame Marie Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et ce, en suivi à des félicitations pour leur nomination respective.

Par la suite, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Condoléances

RÉSOLUTION 71 1112

récemment décédée;

CONSIDÉRANT que madame Noëlla Lemay, belle-mère de monsieur Yvon Geoffroy, commissaire, est

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient adressées à sa famille.

Adopté unanimement

Appui -
Déclaration de la
F.C.S.Q. en faveur
de l'éducation
publique au
Québec

RÉSOLUTION 72 1112

s'est tenu les 31 mai et 1^{er} juin 2012;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés dans le cadre du Sommet sur l'éducation publique au Québec, lequel

CONSIDÉRANT la déclaration en faveur de l'éducation publique qui en découle;

CONSIDÉRANT la tournée réalisée par la Fédération des commissions scolaires du Québec dans toutes les régions du Québec, laquelle a permis de rencontrer près de 1 700 personnes oeuvrant dans le réseau scolaire ou associées à celui-ci à titre de partenaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de témoigner de son engagement face au système public d'éducation;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie s'engage à :

- Promouvoir l'éducation publique comme priorité sociale;
- Exiger le financement adéquat du système public d'éducation;
- Défendre la gouvernance démocratique de l'éducation publique;
- Soutenir le développement de l'offre de services en formation professionnelle pour mieux répondre aux besoins des milieux et des groupes spécifiques d'élèves;
- Encourager la diversification de l'offre de services éducatifs afin de soutenir la persévérance et la réussite scolaires;
- Poursuivre les actions quant à l'amélioration de l'effcience et de l'efficacité des modes d'organisation;
- Multiplier les efforts de rapprochement avec les partenaires.

QUE la Commission scolaire appuie la Fédération des commissions scolaires du Québec dans sa demande au gouvernement du Québec d'entreprendre des travaux en vue de l'élaboration d'une politique nationale sur l'éducation publique;

QUE la Commission scolaire appuie la déclaration en faveur de l'éducation publique initiée par la Fédération des commissions scolaires du Québec et invite la population en général à signer cette déclaration;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la première ministre, madame Pauline Marois, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Marie Malavoy, aux députés du territoire de la Commission scolaire, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à la Fédération des comités de parents du Québec ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par les commissaires, des résolutions de félicitations sont adoptées.

Félicitations –
Line Lecours

RÉSOLUTION 73 1112

CONSIDÉRANT que madame Line Lecours, commissaire, a reçu, le 9 novembre dernier, des mains de la députée fédérale de Saint-Maurice/Champlain, madame Lise St-Denis, une médaille du Jubilé de diamant de Sa Majesté la Reine Élisabeth II;

CONSIDÉRANT que la médaille du Jubilé de diamant est décernée seulement en 2012, l'année du Jubilé de diamant (60 ans) de la Reine Élisabeth II et que ses récipiendaires sont des Canadiens qui ont apporté une contribution significative notamment à leur communauté;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Line Lecours pour cette médaille.

Adopté unanimement

Félicitations -
Intrapreneurs

RÉSOLUTION 74 1112

CONSIDÉRANT que trois membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont été honorés par la Communauté entrepreneuriale de Shawinigan au déjeuner des intrapreneurs, le 13 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que cette activité, présidée par le maire de Shawinigan, monsieur Michel Angers, avait pour objectif de souligner la contribution particulièrement significative d'employés oeuvrant au sein d'entreprises shawiniganaises;



EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que des félicitations soient adressées aux personnes suivantes ayant reçu un certificat honorifique:

- Madame Caroline Fortin, agente de développement à la Commission scolaire. Faisant preuve d'un sens de l'initiative peu commun pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises, madame Fortin s'investit inconditionnellement auprès de jeunes adultes afin qu'ils puissent trouver un sens à leur vie;
- Madame Rose-Marie Gagnon, enseignante au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice. Au-delà de sa tâche d'enseignante en français, madame Gagnon a su utiliser diverses formules pédagogiques pour publier le magazine *Réflexions* et ainsi mettre en valeur les apprentissages réalisés par les élèves;
- Monsieur Patrick Richard, technicien en sport, pour son travail à titre de directeur adjoint à la programmation sportive au sein du Comité organisateur des Jeux du Québec. Par son attitude positive et ses talents de motivateur, monsieur Richard a su mobiliser les répondants disciplinaires des 18 sports afin de les soutenir pour le recrutement de 800 bénévoles sportifs tout en contribuant à la préparation des plateaux de compétition.

Adopté unanimement

Félicitations -
Entrepreneurs

RÉSOLUTION 75 1112

CONSIDÉRANT que des diplômés en *Lancement d'une entreprise*, programme offert par le Carrefour Formation Mauricie, ont été honorés lors du Gala Distinction Desjardins 2012 à Shawinigan;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que des félicitations soient adressées aux personnes suivantes :

- Monsieur Mario Vallée, TacTac Espaces profitables;
- Monsieur Philippe Lecours, Hockey Lemay.

Adopté unanimement

Félicitations -
Denis Morin

RÉSOLUTION 76 1112

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan a tenu, le 14 novembre dernier, la grande rencontre citoyenne;

CONSIDÉRANT, dans le cadre de cette activité, que la Ville a honoré des citoyens pour leur implication au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Morin, directeur-conseil à la Commission scolaire de l'Énergie, a été honoré dans la catégorie socio-communautaire pour :

- son engagement dans la création de la Communauté entrepreneuriale de Shawinigan;
- son implication à titre d'administrateur de l'organisme Sainte-Flore...Rendez-vous des peintres;
- son implication à titre de président de l'organisme Les Ateliers et l'Orchestre symphonique de jeunes Philippe-Filion de Shawinigan.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Denis Morin.

Adopté unanimement

Félicitations –
Pierre Thibodeau

RÉSOLUTION 77 1112

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise d'athlétisme a tenu, le 17 novembre dernier à Montréal, la 20^e édition de son Gala Athlétas;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise d'athlétisme a remis le prix de l'événement de l'année aux compétitions d'athlétisme de la 47^e Finale des Jeux du Québec de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Thibodeau, enseignant en éducation physique à l'école Antoine-Hallé à la Commission scolaire de l'Énergie, était responsable des compétitions d'athlétisme lors de la 47^e Finale des Jeux du Québec de Shawinigan;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Pierre Thibodeau.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Au terme des renseignements fournis par monsieur Denis Lampron, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Demande
d'autorisation
provisoire ou
permanente – DEP
Travail sylvicole

RÉSOLUTION 78 1112

CONSIDÉRANT le nombre d'employés en travail sylvicole n'ayant pas de diplôme en Mauricie;

CONSIDÉRANT la possibilité pour eux d'entreprendre une démarche de reconnaissance des acquis en travail sylvicole;

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre spécifiques pour le type d'emploi afférent au déboisement et reboisement de nos forêts en Haute-Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec a émis un avis positif pour le programme *Travail sylvicole (5289)*, car la demande d'emploi pour les diplômés est en constante progression;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque a développé une expertise et un champ de spécialisation pour le programme *Travail sylvicole (5289)*;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque a fait l'acquisition de matériel pour dispenser la formation de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit présentée une demande d'autorisation provisoire ou permanente *Travail sylvicole (5289)* au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'année scolaire 2013-2014;

QUE, par suite, le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette demande d'autorisation.

Adopté unanimement

Demande
d'autorisation
provisoire ou
permanente –
Arboriculture et
élagage

RÉSOLUTION 79 1112

CONSIDÉRANT le virage vert que plusieurs municipalités avoisinantes prennent en Mauricie;

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre spécifiques pour le type d'emploi afférent à un tel virage vert;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec a émis un avis positif pour le programme *Arboriculture et élagage (5079)* car la demande d'emploi pour les diplômés est en constante progression;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque a développé une expertise et un champ de spécialisation pour le programme *Arboriculture et élagage (5079)*;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque a fait l'acquisition de matériel pour dispenser la formation de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit présentée une demande d'autorisation provisoire ou permanente *Arboriculture et élagage (5079)* au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'année scolaire 2013-2014;

QUE, par suite, le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette demande d'autorisation.

Adopté unanimement

Mécanique de
véhicules légers

RÉSOLUTION 80 1112

formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite diversifier son offre de services en

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec reconnaît les besoins de main-d'œuvre pour les types d'emplois en mécanique de petits moteurs et en mécanique de véhicules légers pour la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec a émis un avis positif pour le programme *Mécanique de véhicules légers (5154)*, car la demande d'emploi pour les diplômés est en constante progression;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie reconnaît l'expertise de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay dans le secteur de l'entretien d'équipement motorisé;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay reconnaît la possibilité de dispenser le programme *Mécanique de véhicules légers (5154)* dans le milieu desservi par la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la clientèle ainsi que des deux (2) parties d'agir en partenariat dans la prestation de ce service de formation;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie a fait l'acquisition de matériel nécessaire pour dispenser cette formation;

CONSIDÉRANT que des pourparlers sont en cours avec une entreprise pour l'obtention d'un centre de formation accrédité pour desservir les concessionnaires de cette entreprise au Québec;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise la conclusion d'une entente avec la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay concernant le programme de *Mécanique de véhicules légers (5154)*;

QUE, par suite, le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette entente.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 81 1112

formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite diversifier son offre de services en

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec reconnaît les besoins de main-d'œuvre pour les types d'emplois en dessin industriel pour la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec a émis un avis positif pour le programme *Dessin industriel (5225)*, car la demande d'emploi pour les diplômés est en constante progression;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie reconnaît l'expertise de la Commission scolaire des Chênes dans le secteur fabrication mécanique;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes reconnaît la possibilité de dispenser le programme *Dessin industriel (5225)* dans le milieu desservi par la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la clientèle ainsi que des deux (2) parties d'agir en partenariat dans la prestation de ce service de formation;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie a l'équipement nécessaire (laboratoire informatique) pour dispenser cette formation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise la conclusion d'une entente avec la Commission scolaire des Chênes concernant le programme de *Dessin industriel (5225)*;

QUE, par suite, le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette entente.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 82 1112

formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite diversifier son offre de services en

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec reconnaît les besoins de main-d'œuvre pour les types d'emplois en mécanique de petits moteurs et en mécanique de véhicules légers pour la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec a émis un avis favorable pour le programme *Mécanique de véhicules légers (5154)*, car la demande d'emploi pour les diplômés est en constante progression;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie a fait l'acquisition du matériel nécessaire pour dispenser cette formation;

CONSIDÉRANT que des pourparlers sont en cours avec une entreprise pour l'obtention d'un centre de formation accrédité pour desservir les concessionnaires de cette entreprise au Québec;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit présentée une demande d'autorisation provisoire ou permanente pour le programme de *Mécanique de véhicules légers (5154)* au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'année scolaire 2013-2014;

QUE, par suite, le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette autorisation.

Adopté unanimement

Monsieur Denis Lampron fournit finalement de l'information à l'effet qu'il est constaté, selon le portrait des statistiques ministérielles, que le nombre de nouveaux inscrits à temps plein, en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans est, en 2010-2011, supérieur à 60 % du nombre de 2009-2010 pour la Commission scolaire de l'Énergie. Il est souligné que dans l'ensemble du réseau public, il est plutôt constaté une baisse de 4 % pour cet indicateur.

Eu égard à ces excellents résultats, les commissaires adoptent une résolution de félicitations.

Félicitations –
Intervenants –
Formation
professionnelle à
la Commission
scolaire de
l'Énergie

RÉSOLUTION 83 1112

CONSIDÉRANT, en référence au portrait des statistiques ministérielles publiées en octobre 2012, que le nombre de nouveaux inscrits à temps plein en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans est, en 2010-2011, supérieur de 60 % comparativement au nombre de 2009-2010 pour la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que dans l'ensemble du réseau public, il est plutôt constaté une baisse de 4 % pour cet indicateur pour les mêmes années comparatives;

CONSIDÉRANT que cette excellente performance de la Commission scolaire de l'Énergie découle des efforts conjugués des intervenants, notamment en matière :

- de concomitance;
- d'exploration professionnelle;
- d'activités promotionnelles;
- de cours préparatoires à la formation professionnelle;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que des félicitations soient adressées aux intervenants de la Commission scolaire de l'Énergie ayant contribué à l'atteinte de ces résultats.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets présentés par les Services du Secrétariat général et des Communications. Les commissaires adoptent alors une résolution relative au nombre de circonscriptions électorales sur le territoire de la Commission scolaire.

Circonscriptions
supplémentaires

RÉSOLUTION 84 1112

CONSIDÉRANT, en vertu de la *Loi sur les élections scolaires*, qu'une élection générale doit être tenue tous les quatre ans à tous les postes de commissaires;

CONSIDÉRANT que l'élection scolaire devant être tenue le 6 novembre 2011 a été reportée, par le gouvernement, à une date ultérieure et, par ailleurs, que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a récemment annoncé la tenue de l'élection générale au mois de novembre 2014;

CONSIDÉRANT, de ce fait, que le conseil des commissaires doit adopter, après le 15 février 2013 mais au plus tard le 1^{er} juin de l'année 2013, un projet de division de son territoire en circonscriptions aux fins de cette élection (référence : article 7.5 de la *Loi sur les élections scolaires*);

CONSIDÉRANT que le nombre de circonscriptions électorales varie selon le nombre d'électeurs de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la ministre peut, sur demande, autoriser une commission scolaire à établir une à cinq circonscriptions de plus que ce qui est prévu à la *Loi sur les élections scolaires*;

CONSIDÉRANT la dimension particulièrement étendue du territoire de la Commission scolaire (environ 35 000 km²), lequel couvre le territoire des circonscriptions Saint-Maurice et Laviolette ainsi qu'une partie du territoire de la circonscription de Maskinongé;

CONSIDÉRANT également que le territoire de la Commission scolaire de l'Énergie comprend vingt-deux municipalités locales dont leur territoire est compris dans celui de la Commission scolaire, lesquelles sont identifiées au document 1112-03;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE qu'une demande soit présentée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'autoriser la Commission scolaire de l'Énergie à établir cinq circonscriptions de plus que ce qui est prévu par la loi.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel soumet une recommandation concernant le dossier de la C.S.S.T.

Limite par lésion –
C.S.S.T.

RÉSOLUTION 85 1112

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation* prévoit que l'employeur assujéti au mode rétrospectif pour une année de tarification peut demander à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (C.S.S.T.) que son assujettissement soit basé sur les salaires assurables versés pendant l'année de tarification;

CONSIDÉRANT que, selon ce règlement, l'employeur qui fait une telle demande doit aussi faire parvenir à la C.S.S.T. une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenus dans son entreprise;

CONSIDÉRANT la recommandation des Services des ressources financières;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que la limite pour supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenus à la commission scolaire soit jusqu'à concurrence de 1,5 fois le salaire pour l'année 2013;

QUE le directeur des Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel, soit autorisé à remplir et signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les formulaires afférents de la C.S.S.T. (Demande de désajustement et Attestation du choix de limite par lésion).

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer soumet alors une recommandation pour l'abolition d'un poste et une résolution est adoptée en ce sens.

Abolition d'un
poste

RÉSOLUTION 86 1112

CONSIDÉRANT, en référence à la démission de monsieur Jean Vincent, concierge, que ce poste est conséquemment vacant;



Président(e)



Secrétaire

CONSIDÉRANT, en application de la clause 7-6.00 de la convention collective sur le travail à forfait, que ce poste sera confié à la sous-traitance;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE l'abolition du poste de concierge aux Services des ressources matérielles et de l'informatique, au centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 27 novembre 2012.

Adopté unanimement.

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance fournit des renseignements sur divers dossiers et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Avenant de
modification –
Immaculée-
Conception

RÉSOLUTION 87 1112

CONSIDÉRANT la résolution 59 1012 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution des travaux de maçonnerie à l'école Immaculée-Conception avec Construction Claude Caron 9085 2427 Qc inc., au montant de 148 317,75 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT, par la même résolution, que le directeur général est mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excèdent pas 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que « dans le cadre d'une même délégation, le total des dépenses ainsi autorisées ne peut cependant excéder 10 % du montant initial du contrat »;

CONSIDÉRANT l'avenant de modification soumis à l'analyse conjointe réalisée par *Jacques et Gervais*, architectes, et les Services des ressources matérielles et de l'informatique dont les documents sont décrits au document 1112-04;

CONSIDÉRANT que l'avenant de modification numéro 01 pour les directives A-01, A-02 et A-03 au montant de 18 000,00 \$, entraîne un dépassement de 4 % supérieur à la délégation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE l'acceptation de l'avenant de modification numéro 01 pour les directives A-01, A-02 et A-03 pour des travaux additionnels liés à des conditions existantes imprévues et à l'urgence d'intervenir pour l'intégrité des murs de maçonnerie

pour un montant total de 18 000,00 \$, toutes taxes incluses;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer l'avenant de modification numéro 01 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Contrat –
Adhésion
regroupement –
C.C.S.R.

RÉSOLUTION 88 1112

CONSIDÉRANT que le regroupement du Centre collégial des services regroupés (C.C.S.R.) a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

CONSIDÉRANT que le C.C.S.R. est actuellement le plus important regroupement d'achats du réseau de l'éducation négociant des dossiers de nature technologique;

CONSIDÉRANT la fin prochaine des contrats du C.C.S.R. pour l'acquisition d'équipements informatiques neufs avec les fabricants, Dell Canada, Lenovo Canada et Ciaratech au plus tard le 30 juin 2013 ;

CONSIDÉRANT que le C.C.S.R. a l'intention de réaliser un appel d'offres regroupé pour l'acquisition d'ordinateurs, de tablettes et de moniteurs (postes clients) dès janvier pour une mise en place des nouveaux contrats pour avril 2013;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c. C-65.1)* oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le C.C.S.R. a l'intention de conclure un contrat à commande avec un ou plusieurs fabricants pour une durée initiale de douze (12) mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie pour un maximum de douze (12) mois additionnels;

CONSIDÉRANT que le C.C.S.R. a l'intention de requérir à l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (R.C.A.)* lui permettant à l'intérieur d'un contrat à commande d'attribuer à tous les soumissionnaires dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas à condition que cette règle d'adjudication soit approuvée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation;

CONSIDÉRANT que la période de collecte des mandats est prévue du 12 novembre au 21 décembre 2012 et que les montants consacrés à ce type de dépense requièrent généralement des approbations financières de la plus haute instance;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie participe au regroupement des achats du Centre collégial des services regroupés (C.C.S.R.) pour l'acquisition d'équipements informatiques de type postes clients et autorise madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie le mandat d'achats et les bons de commande qui en découlent.

Adopté unanimement

Contrat –
Environnement de
stockage

RÉSOLUTION 89 1112

CONSIDÉRANT, dans le cadre du plan d'investissement 2012-2013, qu'une allocation totale de 115 000 \$ avait été déterminée pour la fourniture, l'installation et la configuration d'un environnement de stockage;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation auprès de quatre soumissionnaires, des soumissions pour la fourniture, l'installation et la configuration d'un environnement de stockage;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 20 novembre 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 1112-05;

CONSIDÉRANT que les Services des ressources matérielles et de l'informatique ont procédé à l'analyse de conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration d'un environnement de stockage soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Micro Logic au montant de 97 641,37 \$, taxes incluses;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Monsieur Christian Lafrance fournit à ce moment-ci de l'information quant au bilan énergétique 2010-2011, à l'effet que la Commission scolaire de l'Énergie a atteint la cible établie dans le cadre de la *Stratégie énergétique du Québec* pour l'horizon 2010 (au 31 décembre). Monsieur Lafrance termine par une recommandation pour l'adhésion à des services regroupés d'achats.

RÉSOLUTION 90 1112

CONSIDÉRANT que le regroupement du Centre collégial des services regroupés (C.C.S.R.) a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

CONSIDÉRANT que le C.C.S.R. est actuellement le plus important regroupement d'achats du réseau de l'éducation négociant des dossiers de nature technologique;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé en décembre 2011 par le C.C.S.R. pour l'achat d'équipements informatiques usagés;

CONSIDÉRANT qu'une disposition transitoire dans la réglementation sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics conclus avant le 31 mars 2012 permet à un établissement de se joindre à une entente en cours;

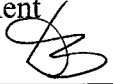
CONSIDÉRANT que le contrat à commande conclu par le C.C.S.R. pour l'achat d'équipements usagés est valide du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2013 avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie pour un maximum de six (6) mois additionnels;

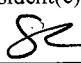
CONSIDÉRANT que le C.C.S.R. a l'intention de requérir à l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (R.C.A.)* lui permettant, à l'intérieur d'un contrat à commande, d'attribuer à tous les soumissionnaires dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas, à condition que cette règle d'adjudication soit approuvée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation;

CONSIDÉRANT que ce type de dépense requiert généralement des approbations financières de la plus haute instance;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie adhère au contrat du Centre collégial des services regroupés (C.C.S.R.) pour l'acquisition d'équipements informatiques usagés de type postes clients ou portables et autorise madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les mandats d'achats et les bons de commande qui en découlent.

Adopté unanimement


Président(e)


Secrétaire

En référence à la correspondance, il est référé à une lettre du conseil d'établissement de l'école de la Passerelle – Le Sablon d'Or - Masson concernant l'utilisation de l'autobus du Carrefour Formation Mauricie. Après discussion, il est convenu qu'un suivi sera fait auprès du conseil d'établissement afin d'expliquer la position de la Commission scolaire.

À 20 h 35, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 91 1112

Madame la commissaire Brunelle Lafrenière
PROPOSE que soit déclarée close la présente séance
du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE